



# *Rospez'infos*

*Le magazine communal d'informations*

*janvier 2013*

# Rospez Infos

Journal d'Informations Municipales

janvier 2013

## Le Mot du Maire

Rospéziennes, Rospéziens,

Revenons sur les faits essentiels de l'année écoulée.

Le lotissement communal est achevé. A ce jour, tous les lots sont vendus et les constructions ont également commencé. Les logements sociaux, qui seront réalisés par la société BSB, débiteront au mois de mars.

Les travaux au terrain des sports se sont achevés. Le club de football dispose depuis le mois d'avril de nouveaux locaux ; les dirigeants du CSR ont pu apprécier le travail réalisé par les différentes entreprises. Cette nouvelle infrastructure permettra au club d'organiser les prochaines manifestations sportives dans de meilleures conditions.

Au cours de cette année, le conseil municipal a été amené à se prononcer sur l'élargissement de la communauté d'agglomération, dossier important que vous avez pu suivre et lire dans de nombreux articles de presse. Ce dossier traité tout au long de ces 2 dernières années a nécessité plus 60 réunions pour fixer les modalités de fusion entre les communautés de Lannion-Trégor-Agglomération, Beg ar C'hra et centre trégor. Nous avons choisi dans un contexte économique très difficile, d'opter pour ce regroupement. Plus qu'un regroupement, nous souhaitons l'union du Trégor face aux menaces de suppressions d'emplois.

Nous venons tout juste d'apprendre une ème restructuration chez Alcatel, avec 139 suppressions de postes. Lorsqu'un grand groupe est affecté par de telles décisions, les dommages collatéraux sont perceptibles sur toute l'économie locale : sous-traitants, commerçants et artisans. C'est pour cela que cette union nous permettra de poursuivre le développement économique de notre région. Comme vous le savez, cette croissance est indispensable pour l'attractivité de nos communes et pour le maintien des différents services. Le 20 décembre dernier la commission départementale de coopération intercommunale a retenu le projet de rapprochement de Lannion-Trégor-Agglomération avec la communauté de commune de Beg ar C'hra.

Au mois de septembre dernier, et après de nombreux mois d'attente, nous avons eu le plaisir de voir s'installer, dans le cabinet du docteur Gaulin, le docteur Chardonnet venu de la région grenobloise. A cette occasion la commune a fait l'acquisition du cabinet pour le mettre à disposition du nouvel arrivant.

L'année qui s'ouvre à nous sera une année de travaux : rénovation de la cité Bodiou (renouvellement du réseau d'eau potable, effacement des réseaux électrique et téléphone, nouvelle voirie) et l'aménagement des routes de Saint Marc et de Quemperven.

Nous procéderons également à la réhabilitation du presbytère. Actuellement la société BSB (bailleurs social) étudie la possibilité de réaliser 3 logements dans la bâtisse principale et 1 logement adapté pour personne handicapée dans le bâtiment annexe. L'estimation des travaux par l'architecte est de 380 000 €. Ainsi nous pourrions préserver ce bâtiment, partie intégrante du patrimoine de notre commune.

Depuis plusieurs années les rospéziens attendent avec impatience une mise à disposition d'une déchetterie plus proche de leur domicile. Très récemment, la communauté d'agglomération a retenu un terrain sur la zone d'activité de Buhulien pour l'implantation d'une objeterie (sur le principe de «rien ne se jette, tout se transforme» ) et d'une plateforme bois énergie. Au mois de novembre dernier une commission s'est réunie pour le choix du maître d'œuvre pour la réalisation du projet. Tout au long de l'année nous travaillerons sur ce nouveau concept de déchetterie.

Le site internet sera en ligne au mois janvier. A cette occasion, je tiens à féliciter les adjoints et les conseillers qui ont travaillé sur le dossier pendant plusieurs mois. Le site sera accessible à l'adresse suivante [www.rospez.fr](http://www.rospez.fr).

Je vous renouvelle mes vœux pour l'année 2013.





Désormais, le 11 novembre célèbre à la fois l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix. La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime le 11 novembre, particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.

Les porte-drapeau se doivent d'exercer leur fonction avec dignité et constance ...

**Lucien Gélard, Lotissement le Dillec  
Bernard Desenclos, Brozos**

9 décembre, la salle omnisports de Rospez accueillait le marché de Noël. Cette manifestation, était organisée par l'Amicale des employés communaux. Toute l'équipe a donc retroussé ses manches et organisé ce marché de Noël où chacun pouvait trouver son bonheur. Plusieurs exposants proposaient des bijoux, des vêtements, du miel, du cidre, du champagne, du foie gras et d'autres délices de fin d'année.

Les visiteurs et les exposants ont également pu apprécier le délicieux potage et le coq au vin qui leur étaient proposés le midi.

Issu le télégramme



## LA SOUPE DE LA PANTHÈRE ROSE ...

Le centre de loisirs de Rospez, sous la houlette de Justine (*notre animatrice, en photo*), a participé à la "Faites de la Soupe", fête populaire, conviviale et gratuite organisée autour d'un concours de soupe ouvert aux centres de loisirs, et organisée par le centre social de Lannion.

La « soupe de la panthère rose » a eu un très grand succès auprès des différents participants, ce qui a amené l'équipe de Rospez à décrocher la seconde place. Justine et sa troupe sont très fières de partager la recette pour que vous aussi puissiez goûter ce chef d'œuvre:

Ingrédients (pour environ 3 litres d'eau) :

- 4 betteraves cuites
- 4 cuillères à soupe de vinaigre balsamique
- 8 tomates
- 4 cuillères à soupe de miel
- 2 cubes de volaille « Maggi »
- 320 g de Ricotta
- Sel, poivre

Mettre les tomates, les betteraves, le miel et l'eau dans une sauteuse. Faire cuire pendant 10 minutes.

Ajouter les cubes de volaille/ Mixer le tout puis ajouter la Ricotta avec de l'eau. Assaisonner à votre guise...

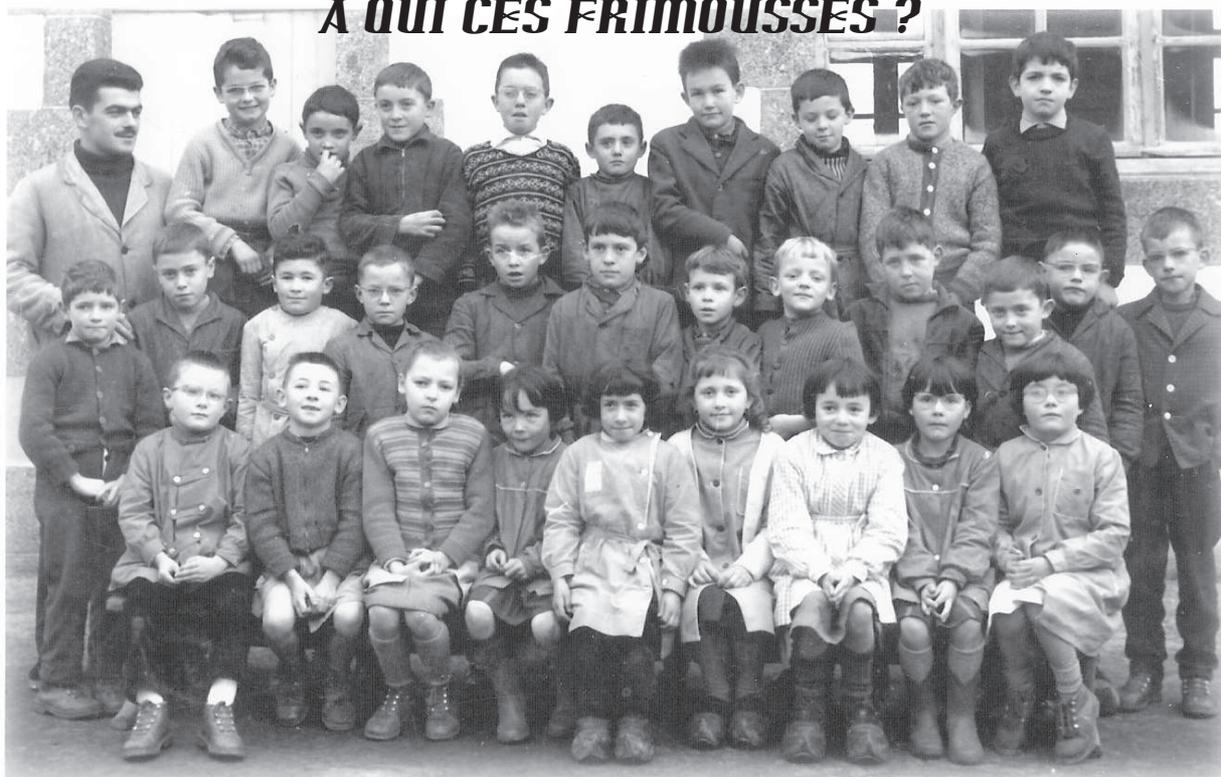


## LE NOËL DES ECOLES



Chaque année, la municipalité offre à tous les enfants de l'école Édouard-Luby et de l'école Sainte-Marie un goûter pour marquer le début des vacances de Noël. Jeudi 20 décembre, les petits des écoles maternelles se sont retrouvés à la salle des fêtes le matin, suivis des plus grands en début d'après-midi, pour partager ce moment magique et festif, sous la houlette de Michel Bocher et son épouse, fervents bénévoles, ainsi que des membres de la municipalité. Les plus jeunes d'entre eux étaient très contents de rencontrer le Père Noël, qui a eu grand plaisir à leur distribuer des friandises.

### A QUI CES FRIMOUSES ?



Classe CE1 - CE2, nous sommes en 1961, notre instituteur s'appelle André PAUGAM

Contactez François Laëron (conseiller municipal) pour avoir la photo

## UNE NOUVELLE ARTISANE SUR NOTRE COMMUNE

Caroline Beaudouin, artisan peintre, diplômée de l'école Boulle, conseil en aménagement intérieur et peinture, propose ses services au 4, place du centre, à Rospez.

- Rénovation et aménagement:

- Cuisine
- Meubles
- Fauteuil
- Coussins, rideaux

- Tous travaux de peinture intérieure (papiers peints, ...)

- Parquets flottants

02 96 38 48 03 - 06 62 95 44 74  
beaudouin.caroline@gmail.com



# Conseils municipaux

## **Réhabilitation de la Cité Bodiou**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation de la Cité Bodiou (plans, notice explicative, estimation prévisionnelle), réalisé par le Cabinet AT Ouest de Lannion.

Cette cité date des années 1960. L'aménagement prévu devra respecter les règles d'accessibilité. Il sera mis en place un cheminement piéton de 1.40 mètre au minimum.

Le coût de ce projet est estimé à 78 282,50 € H.T. (soit 93 625,87 € TTC).

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, vu le dossier présenté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de réhabilitation de la cité Bodiou,
- Décide de réaliser les travaux correspondants en 2013, second semestre.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2013, section d'investissement, chapitre 23.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux, selon la procédure adaptée: article 28 du code des marchés publics.
- Adopte le plan de financement suivant pour ce projet :
  - . Dépenses coût total TTC : 93 625,87 €
  - . financement : réalisation d'un emprunt communal et le solde sur fonds propres.

## **Rénovation de toiture à l'Ecole publique. Contrat de territoire - Clause de revoyure et dotation d'investissement communautaire**

Le maire propose au conseil municipal de prévoir les travaux de réfection de toiture de la cuisine et du réfectoire de l'Ecole publique Edouard Luby, au cours de cette année 2012. Il s'agit de la partie ancienne de l'école et il devient urgent de procéder à ces travaux. Les travaux sont estimés à 26 165.95 € H.T. (soit 31 294,48 € TTC).

Ces travaux pourraient être inscrits au titre du contrat de territoire pour l'année 2012, dans le cadre de la clause de revoyure, et également bénéficier d'une aide financière au titre de la dotation d'investissement communautaire.

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, considérant l'urgence d'intervenir au niveau de la couverture ardoises de la partie ancienne de l'école Luby : composée de la cuisine et du réfectoire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection de toiture de la cuisine et de réfectoire de l'école Luby, pour une estimation prévisionnelle de 26 165.95 € H.T.

- Décide de la réalisation de ces travaux en 2012, au second semestre.

- Sollicite l'inscription de ces travaux au titre du Contrat de territoire, dans le cadre de la clause de revoyure, au titre de l'année 2012, et par conséquent l'aide financière du Département des Côtes-d'Armor à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux, et l'aide financière de Lannion-Trégor-Agglomération à hauteur de 10 % du montant hors taxes des travaux.

- Sollicite une dérogation auprès de Monsieur le Président du Conseil Général des Côtes -d'Armor afin de pouvoir démarrer les travaux second semestre 2012 avant la notification de subvention.

- Sollicite l'aide financière de Lannion-Trégor-Agglomération, au titre de la dotation d'Investissement communautaire, pour l'année 2012, dans le cadre de ces travaux, le montant de l'aide sollicitée est de: 7 351 €.

- Approuve le plan de financement des travaux comme suit :

Dépenses H.T.= 26 165.95 € .

Financement= 5 233.19 € du Conseil Général du titre du Contrat de territoire (soit 20 % du total H.T. des travaux), 2 616.59 € de Lannion-Trégor-Agglomération au titre du contrat de territoire. (soit 10 % du total H.T. des travaux), 7 351 € au titre de la Dotation d'investissement communautaire (soit 28,09 % du montant des travaux), 10 965.17 €, soit le solde, sur fonds propres et emprunt communal.

- Demande à monsieur le Maire de lancer une consultation d'entreprises en la forme de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour ce dossier et l'autorise à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire du marché.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 23, article 2315.

## **Acquisition de matériel informatique pour l'école Luby et la Mairie**

Le Conseil municipal s'est engagé à renouveler l'ensemble du matériel informatique de l'école Luby durant le mandat.

Cette année, le maire propose à l'assemblée communale de faire l'acquisition de six ordinateurs, dont quatre pour l'école Luby et deux pour la mairie. et de deux écrans 16/9 et d'un pack office famille

# Conseils municipaux

trois postes 2010 (Word, Excel et Power Point). Il présente la proposition financière de l'entreprise ICS de Lannion, arrêté au montant H.T. de 2758,58€ .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de matériel informatique pour l'école Luby (4 ordinateurs, 2 écrans) et pour la mairie (2 ordinateurs et un pack office 3 postes) auprès de l'entreprise ICS de Lannion, pour un montant total H.T. de 2 758,58 €, et autorise le maire à passer commande de ce matériel.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 21, article 2183.

## **Subvention piscine à l'Ecole Sainte-Marie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention piscine présentée par la directrice de l'Ecole Sainte-Marie, pour l'année scolaire 2011-2012. Il propose au Conseil municipal d'appliquer la parité entre les deux écoles (privée et publique de Rospez) en ce qui concerne le financement des frais piscine pour l'année scolaire 2011-2012.

Les frais piscine de l'école publique divisés par le nombre des élèves concernés donne un montant de 30,73 € par enfant pour l'année 2011-2012. (cela concerne les classes de CP,CE1 et CE2, soit 82 élèves de l'école Luby). A l'école Sainte-Marie, 26 élèves résidant à Rospez, suivent les cours obligatoires de piscine prévus pour les classes de CP,CE1 et CE2. Cela donnera une participation communale à l'école Sainte-Marie, pour l'année 2012, de 799,02 € (26 x 30,73 €) .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire telle que détaillée ci-dessus,
- Décide en conséquence d'attribuer une subvention piscine pour l'année scolaire 2011-2012, d'un montant de 799,02 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2012, chapitre 65 article 6574, où sera imputée cette dépenses.

## **Demande de participation auprès de la Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC pour frais de piscine de l'Ecole Luby année scolaire 2011-2012**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Commune de Caouënnec - Lanvézéac une participation au titre des frais de piscine, année scolaire 2011-2012, pour les élèves scolarisés à Rospez dans le cadre du R.P.I à l'école Luby et résidant à Caouënnec-Lanvézéac.

En effet ces dépenses de piscine scolaire étaient payées jusqu'à présent uniquement par la Commune de Rospez, car par suite d'un oubli, elles n'avaient pas été comptabilisées dans la participation demandée à la Commune de Caouënnec-Lanvézéac au titre du RPI .

Pour information, elles ne sont pas également comptabilisées dans la participation que la Commune de Rospez donne à l'Ecole Sainte-Marie au titre du contrat d'association, et elles donnent donc lieu à une subvention au profit de l'Ecole Sainte-Marie, calculée pour l'année scolaire 2011-2012 sur la base de 30,73 € par élève (chiffre résultant de la somme des frais de piscine divisés par le nombre d'élèves de CP,CE1 et CE2 de l'école publique concernés par cet enseignement obligatoire pour l'année scolaire 2011-2012).

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite auprès de la Commune de Caouënnec-Lanvézéac une participation pour frais de piscine pour l'année scolaire 2011-2012 sur la base de 30,73 € par élève résidant à Caouënnec-Lanvézéac et scolarisé au RPI à l'Ecole Luby à Rospez, soit un montant global de : 921,90 € (30 élèves de Caouënnec sont concernés par cet enseignement obligatoire).

## **Subvention Cantine / transport 2012 à l'Ecole Sainte Marie**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande d'aide financière présentée par la Directrice de l'Ecole Sainte-Marie, en ce qui concerne les repas de cantine et les frais de transports.

Le Conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer pour l'année 2012, à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie une subvention d'un montant de 5 213,59 € représentant d'une part l'aide financière aux repas servis aux élèves rospéziens scolarisés dans cette école, et d'autre part, une aide aux frais de transports supportés par l'école Sainte Marie pour les déplacement des élèves

# Conseils municipaux

rospéziens.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal pour l'année 2012, chapitre 65, article 6574.

## **Acquisition du cabinet médical du Docteur Brigitte GAULIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les difficultés rencontrées pour accueillir sur la commune un médecin généraliste. La commune ne dispose plus de médecin depuis le début 2012.

Le Maire précise au Conseil qu'il serait judicieux de faire l'acquisition du cabinet médical du Docteur GAULIN afin de pouvoir le proposer ou le louer à un éventuel médecin généraliste intéressé pour s'installer à Rospez.

Il a donc contacté le Docteur Brigitte GAULIN en ce sens. Après négociation, un accord est intervenu sur la base de 90 000 € pour la cession à la commune de la parcelle cadastrée section ZD n° 278 située à Convent Nonen, d'une contenance de 14 a 22 ca, sur laquelle est édifié le cabinet médical, l'ensemble étant propriété de la SCI PELAGIE. Une évaluation de ce bien par le Service FRANCE DOMAINE a été sollicitée. L'avis rendu par ce service, n° 2012-265V0924 en date du 05 juillet 2012, précise que ce bien immobilier est estimé à 85 000 €, avec une marge de négociation de 10 %. Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n° 278, située à ROSPEZ, Convent Nonen, d'une contenance de 14 a 22 ca, sur laquelle est édifié un cabinet médical, appartenant à la SCI PELAGIE (Docteur GAULIN) pour la somme de quatre vingt dix mille euros (90 000 €).

- Donne pouvoir à monsieur le Maire afin de signer le compromis et tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier, et notamment l'acte de vente qui sera rédigé, d'un commun accord entre les parties, en l'étude de Maître Hubert JAGUIN, Notaire à Lannion.

- Décide de financer cette acquisition par un emprunt bancaire d'un montant de 90 000 €, et charge Monsieur le Maire d'effectuer la consultation nécessaire à cet effet, et de signer le contrat de prêt à intervenir.

- Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2012, chapitre 21, en dépenses d'investissement par décision modificative n° 1 prise par délibération du 05 juillet 2012.

## **Aménagements de sécurité sur la Route de St Marc et la Route de Quemperven ( RD n° 65)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagements de sécurité prévus sur la route départementale 65 en entrées de bourg sur la route de Quemperven et la route de Saint Marc, projet réalisé par A.T. Ouest.

Pour la route de Quemperven, le projet vise à réduire les vitesses excessives des véhicules, à marquer l'entrée de bourg, et à sécuriser le cheminement piétonnier, en canalisant les stationnements.

Pour la route de Saint-Marc, le projet consiste à réduire également les vitesses excessives sur ce tronçon de RD rectiligne, à sécuriser les accès des lotissements et à permettre la création d'un cheminement sécurisé pour les piétons.

Ce projet tient compte des observations formulées par l'Agence Technique Départementale de Lannion auquel il a précédemment été présenté.

Le coût estimatif des aménagements de sécurité prévus s'élève respectivement à :

- Route de Saint-Marc: estimation totale H.T. de 174 634.00 € (soit 208 862.26 € T.T.C)

- Route de Quemperven: estimation totale H.T. de 88 414.00 € ( soit 105 743.14 € T.T.C).

Le Conseil Municipal prend directement connaissance du projet et des plans correspondants et des estimations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve les projets de sécurisation des routes de Saint- Marc et de Quemperven (sur la RD n°65) arrêtés respectivement à 174 634 € H.T. pour la route de Saint Marc et 88 414 € H.T. pour la route de Quemperven., soit un total H.T. de 263 048 €.

- Décide de la réalisation des travaux correspondants en 2013 à compter du second semestre.

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2013, en section d'investissement, chapitre 23.- Sollicite, pour la réalisation de ces travaux, l'aide financière du Conseil Général des Côtes-d'Armor,

de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programme 2013, à hauteur de 35 % du montant H.T. des travaux, du Conseil Régional de Bretagne au titre du FAUR, de la communauté d'Agglomération Lannion-Trégor-Agglomération et demande à Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention auprès de ces collecti-

# Conseils municipaux

vités territoriales et auprès de l'état: Sous-Préfecture de Lannion.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux, selon la procédure adaptée: article 28 du Code des marchés publics.

- Approuve le plan de financement suivant pour ce dossier:

Dépenses: Travaux, maîtrise d'œuvre: estimation de 277 516 € HT (soit 331 909,14 € TTC)

Financement : Réalisation d'un emprunt communal (de l'ordre de 120 000 €), aides financières de l'état, du Conseil Général, du Conseil Régional et de Lannion -Trégor - Agglomération (estimées à 50 % du montant H.T. des travaux, soit environ 138 758 €), le solde par autofinancement communal.

## ***Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Rospez pour organisation d'un feu d'artifice dans le cadre du Pardon***

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Président du Comité des fêtes de Rospez en date du 2 juillet 2012, sollicitant une subvention communale pour l'organisation du spectacle de feu d'artifice réalisé lors du Pardon de Rospez, le 2 septembre dernier.

Le coût du spectacle retenu par le Comité des fêtes est de 1652 €.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, considérant l'intérêt pour la population d'un tel spectacle, lors des fêtes patronales, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'Attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros au Comité des fêtes de Rospez pour l'organisation du feu d'artifice tiré lors du Pardon de Rospez, le 02 septembre 2012.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2012 chapitre 65, article 6574 où sera imputée cette subvention.

## ***Participations de la commune à la classe découverte de l'Ecole publique année scolaire 2012-2013***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de demande de subvention pour la classe découverte à Port Blanc qui sera effectuée par les élèves de CM2 du 17 au 21 septembre 2012.

Il précise que le montant total du séjour s'élève à 5 808,75 €, plus 210€ de frais de transport, soit un total de 6 018,75 € pour 29 élèves participant à

cette classe dont 17 élèves résident à Rospez. Cela donne un coût par élève de 207 €.

Le Maire propose une participation communale s'élevant à 20 % du coût par élève au prorata du nombre d'élèves résidant à Rospez, soit:  $(207 \text{ €} \times 20 \%) \times 17 = 703,00 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'accorder une subvention de 703 euros, à titre de participation communale pour la classe découverte 2012 du CM2 de l'école Luby.

- Précise que cette somme sera mandatée au profit de l'OCCE COOP SCOLAIRE de l'Ecole Edouard Luby.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2012, chapitre 65, article 6574.

## ***Projet d'extension du périmètre le Lannion-Trégor-Agglomération***

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier et de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor, en date du 17 juillet 2012, relatif au projet d'extension du périmètre de Lannion-Trégor-Agglomération.

L'avis de notre commune, ainsi que ceux de la communauté d'agglomération et des autres communes de Lannion-Trégor-Agglomération, est requis dans le cadre de cette procédure, conformément à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 portant schéma départemental de la coopération intercommunale des Côtes-d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 1 abstention:

- Approuve le projet d'extension de Lannion - Trégor - Agglomération, tel que défini par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2012 susvisé, intégrant la commune de Perros Guirec au sein de Lannion - Trégor - Agglomération.

## ***Réforme des Collectivités Territoriales - Projet de fusion LTA / BAC / Centre Trégor & intégration de la Commune de Perros-Guirec***

CONSIDERANT les réunions de travail relatives au projet de rapprochement des communautés de Lannion-Trégor Agglomération, de Beg Ar C'hra et du Centre Trégor (29 réunions du Comité de suivi et 6 réunions du Comité de pilotage, les assemblées plénières depuis septembre 2011);

CONSIDERANT le rapport d'étape « Construire ensemble notre territoire », en date du 31 mars

# Conseils municipaux

2012 et constituant l'essentiel sur le projet de territoire;

CONSIDERANT les 4 chantiers de réflexion menés et ayant produit les documents suivants:

- le document cadre du Projet de territoire « Construire ensemble notre territoire pour un Trégor fort et solidaire » intégrant la note sur la cohérence et la pertinence du territoire issue de la fusion Lannion-Trégor Agglomération et des communautés de communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et intégration de deux communes isolées,
- le projet de statuts,
- le projet de règlement intérieur traitant la gouvernance,
- l'étude financière et fiscale;

CONSIDERANT les conséquences financières pour le territoire du Trégor, pour la commune et la Communauté;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le travail en vue de l'intégration de la Commune de Perros-Guirec qui porte sur:

- la préparation des pactes de transfert pour les 10 compétences exercées par Lannion-Trégor Agglomération,
  - le transfert des personnels,
  - le transfert des contrats, marchés, matériels ainsi que des biens mobiliers et immobiliers,
  - le volet fiscal et financier (évaluation des attributions de compensation) ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le travail en vue de créer une nouvelle communauté d'agglomération au 1er janvier 2014;

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 abstention, et 1 voix contre (Monsieur Thierry Mahé a reçu procuration de Monsieur Jacques Simonin), le conseil municipal:

PRECISE que l'intégration de la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération doit être mise en œuvre de manière concomitante à la fusion de Lannion-Trégor Agglomération avec les Communautés de communes prêtes et volontaires et ainsi consolider les intérêts économiques et financiers des Communes et de la Communauté d'Agglomération;

DONNE un avis favorable sur l'intégration de la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-

Trégor Agglomération au 1er janvier 2014;

DECIDE DE RETENIR le périmètre de fusion suivant en vue de créer une nouvelle communauté d'agglomération : Lannion-Trégor Agglomération et Perros-Guirec, la Communauté de communes de Beg Ar C'hra, la Communauté de communes du Centre Trégor et Mantallot, ce périmètre étant qualifié le plus cohérent et pertinent;

ENVISAGE dans le cas où les élus du Centre Trégor effectueraient un choix différent des élus du territoire communautaire de Lannion-Trégor Agglomération, le périmètre plus réduit de fusion suivant: Lannion-Trégor Agglomération et Perros-Guirec et de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra;

DECIDE que la présente délibération annule et remplace la précédente délibération n°41/2012 du conseil municipal de ROSPEZ en date du 12 septembre 2012.

## ***Indemnité de Conseil au Trésorier Principal de Lannion***

- VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes, syndicats et établissements publics locaux;

- VU la nomination de Madame Michèle MAHE en qualité de Trésorier Principal à Lannion (22),

Considérant les prestations de conseil et l'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable fournies par Madame le Trésorier Principal de Lannion;

Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité de conseil à taux plein à Madame Michèle MAHE, Trésorier Principal de Lannion, jusqu'à la fin du mandat. Le montant de l'indemnité est calculé par application d'un barème dégressif, calculé sur la

# Conseils municipaux

moyenne annuelle des dépenses réelles, hors dépenses d'ordre, des trois derniers exercices clos y compris les budgets annexes. Ces indemnités sont soumises à retenue CSG- RDS.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDENT d'attribuer à titre personnel à Madame Michèle MAHE, Trésorier Principal de Lannion, une indemnité de conseil calculée au taux de 100% à compter de sa nomination à ce poste à Lannion et jusqu'à la fin du mandat;

- PRECISENT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2012, article 6225, chapitre 011.

## ***Spectacle de Noël 2012 pour les élèves scolarisés en primaire, organisé par Lannion-Trégor Agglomération***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Lannion-Trégor-Agglomération propose, comme l'an passé, un spectacle de Noël, pour tous les élèves scolarisés en primaire sur le territoire de la communauté. Le coût de ce spectacle par élève est de 4,50 €. Les directeurs d'écoles de ROSPEZ en ont été informés. La commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC en regroupement pédagogique avec ROSPEZ a également été informée et financera directement la participation des élèves de primaire résidant à CAOUENNEC et scolarisés à ROSPEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu les crédits ouverts au budget communal, considérant l'intérêt d'un tel spectacle pour les élèves de primaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de participer financièrement au spectacle de Noël 2012 organisé par Lannion-Trégor-Agglomération pour les élèves de primaire des écoles situées sur le territoire communautaire.

La participation communale de ROSPEZ se fera sous la forme d'une subvention versée à Lannion-Trégor-Agglomération, sur la base de 4,50 € par élève participant au spectacle en fin d'année 2012 et ce pour les élèves de primaire résidant à ROSPEZ et scolarisés dans les écoles de ROSPEZ (publique et privée).

A priori environ 125 élèves de ROSPEZ sont concernés par ce spectacle.

- les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2012, chapitre 65, article 6574.

## ***Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable***

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel pour 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, géré par le Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable de Kreis Treger. La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture a rédigé ce projet de rapport avec l'aide des services du Syndicat Kreis Treger. Ce rapport public est destiné à informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal:

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Kreis Treger pour l'année 2011. Ce rapport sera tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie de Rospez.

## ***Projet locatif - acquisition amélioration neuf***

Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) a remis un Avant Projet Sommaire, en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux sur l'ancien presbytère, situé sur un terrain d'environ 700 m<sup>2</sup>, cadastré AB n°27. Il est prévu l'acquisition amélioration de 3 logements T4 (2 PLUS et 1 PLAI-O), ainsi que la construction neuve attenante d'1 logement T3 (1 PLUS).

Ce projet a été présenté par BSB lors de la réunion du 21 novembre 2012, en mairie de Rospez.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'Approuver le nombre et la typologie des logements

- de confier l'opération à l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) Bâtiments et Styles de Bretagne

- de demander l'inscription de ce projet pour la programmation de l'année 2013 de Lannion Trégor Agglomération

- Décide que la Commune apportera le terrain d'implantation viabilisé qu'elle cèdera à l'Euro Symbolique à la Société B.S.B. et d'exonérer B.S.B. de participation au titre de la viabilisation

- Décide que l'acte de cession du terrain sera passé sous forme administrative et rédigé par le Centre de Gestion des Communes. A cet effet, la Commune donne son accord pour que « l'Unité Procédures du Centre de Gestion des Côtes d'Armor » intervienne

# Conseils municipaux

en qualité de rédacteur de l'acte, par mise à disposition de personnel spécialisé. Les frais engagés par la Commune seront remboursés par la Société B.S.B.

- Désigne Mme Martine LE DEUC, Adjointe au Maire, chargée de représenter la Commune lors de la signature de l'acte (le Maire étant chargé d'authentifier l'acte).

- Accepte de garantir à hauteur de 50%, conjointement avec le Département, les prêts que la Société B.S.B. aura à souscrire près de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération

- Décide d'exempter de Taxe d'Aménagement (anciennement Taxe Locale d'Équipement) la Société B.S.B.

- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

## **Participation employeur – risque prévoyance**

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis et les remarques générales formulées lors de la séance du Comité Technique Paritaire Départemental en date du 12 novembre 2012 sur la protection sociale complémentaire, à propos du projet de participation de la commune de Rospez, le Maire propose de mettre en place une participation employeur de 13 € par mois et par agent concernant le risque prévoyance couvrant la perte de salaire en cas d'incapacité, invalidité, décès. Cette participation ne peut être effective que si l'agent souscrit à un contrat labellisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- Fixe la participation employeur concernant le risque prévoyance à 13 € par mois et par agent à compter de janvier 2013. Cette participation mensuelle de l'employeur ne pourra en aucun cas être supérieure à la cotisation mensuelle réclamée à l'agent dans le cadre du contrat labellisé auquel il aura souscrit

- Précise qu'afin de n'oublier aucune situation, le montant de la participation suivra le sort du traitement.

## **Sécurisation des routes de Saint-Marc et de Quemperven. Modification du projet pour inté-**

## **gration du cheminement piétonnier route de Saint-Marc**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à plusieurs contacts avec les services de l'agence technique départementale dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Général pour ce dossier, il serait nécessaire d'intégrer dans le projet de la route de Saint-Marc un cheminement piétonnier de la route de Croaz Rolland au lotissement Park Guen. Cela implique un surcoût financier de 15646.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Approuve la modification du projet de la route de Saint-Marc, afin de tenir compte du cheminement piétonnier susvisé,

- Approuve le surcoût financier correspondant de 15 646 € H.T.

- Approuve la nouvelle estimation du projet de la route de Saint-Marc, arrêté à la somme de: 190 280,00 € H.T. soit 227 574,88 € TTC, ainsi que la nouvelle estimation du projet sécurisation des routes de Saint-Marc et de Quemperven qui est arrêtée au montant de : 278 694,00€ H.T. (soit 333 318,02 € TTC).

- Conformément à la précédente délibération n°52 du 12 septembre 2012, donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux de sécurisation d'une part et pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la cité Bodiou (dont l'estimation arrêtée à: 78 282,50 € H.T. a été approuvée par délibération n°33 du 05 juillet 2012) d'autre part.

Cette consultation sera commune pour ces deux projets, et sera lancée selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'année 2013, en section d'investissement, chapitre 23.

- Précise que les travaux se dérouleront en 2013, second semestre.

## **Demande de location à titre gratuit de la Salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le Président de l'association locale « RO'SPERED » d'une demande de location à titre gratuit de la salle des fêtes de Rospez, le 15 décembre 2012, à l'occasion de l'organisation d'un fest'noz, dont les gains seront entièrement rever-

# Conseils municipaux

sés au Téléthon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Accorde exceptionnellement, une location de la salle des fêtes à titre gratuit à l'association RO'SPERED le samedi 15 décembre 2012, pour l'organisation d'un fest'noz dans le cadre du Téléthon.

## **Rapport d'activité 2011 de Lannion Trégor Agglomération**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2011 de Lannion Trégor Agglomération, accompagné du compte administratif. Ce rapport a été transmis par télécopie à chaque conseiller afin d'en prendre connaissance avant la réunion. Entendu les explications du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ce rapport 2011 n'appelant pas de remarque particulière,

- Adopte ce rapport 2011 de Lannion Trégor Agglomération,

- précise qu'un exemplaire de ce document sera déposé au secrétariat de la Mairie pour consultation du public.

- Précise qu'un exemplaire de ce document sera déposé au secrétariat de la Mairie pour consultation du public.

## **Contrat groupe d'assurance statuaire - Avenant**

Le Maire expose :

• que la loi n° 2010 – 1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, publiée au journal officiel du 10 novembre 2010, a repoussé l'âge d'ouverture et l'âge maximal du droit à une pension de retraite;

• que cette réforme entraîne sur le contrat un allongement de la durée de prise en charge des personnes en arrêt de travail, qu'il s'agisse des arrêts en cours ou des arrêts à venir;

• que l'assureur PRO BTP ERP a cédé à la compagnie CNP Assurances, ses droits et engagements à naître à compter du 1er janvier 2013, découlant dudit contrat groupe, l'assureur PRO BTP ERP conservant ses droits et engagements sur les exercices 2011 et 2012;

• que cette reprise des engagements d'assurance par la compagnie CNP s'exerce selon les principes et les règles qui sont énoncées dans le contrat groupe d'assurance auquel la Commune a adhéré;

• que cependant le nouveau taux de cotisation spé-

cifié en article 1 de la présente délibération prend en compte l'impact sur les prestations du contrat, de la loi n° 2010 – 1330 du 9 novembre 2010 susvisée;

• qu'en conséquence, la Commune/l'Etablissement s'est vu(e) proposer ce changement de compagnie ainsi défini, à compter du 1er janvier 2013.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

- Vu l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance statuaire souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor auprès de l'assureur PRO BTP ERP par l'intermédiaire de SOFCAP, adhésion ayant pris effet le 1er janvier 2011, et devant se terminer le 31 décembre 2015, décide:

• Article 1er: d'accepter la proposition de reprise de son adhésion au contrat groupe d'assurance statuaire par la compagnie CNP Assurances pour les exercices 2013 et suivants.

• Article 2: Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

## **Effacement de réseaux BT/FT/EP Cité Bodiou et route de Saint-Marc à ROSPEZ**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la pré-étude et le chiffrage sommaire réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité pour le projet d'effacement de réseaux à réaliser Route de Saint-Marc et Cité Bodiou. Les travaux de la route de Saint-Marc sont scindés en deux tranches (1ère tranche partant de la place du centre jusqu'à l'entrée du lotissement convenant Nonen, et la 2ème tranche partant de l'entrée du lotissement convenant Nonen jusqu'à la Résidence Park Guen).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'engager le projet d'effacement des réseaux prévus à Rospez Route de Saint-Marc et Cité Bodiou - présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes-d'Armor, pour un montant estimatif T.T.C. de:

# Conseils municipaux

	Basse tension	Eclairage Public	Téléphone
Route de Saint-Marc (1ère tranche)	38 000,00 €	24 000,00 €	22 000,00 €
Route de Saint-Marc (2ème tranche)	54 000,00 €	29 000,00 €	20 000,00 €
Cité Bodiou	154 000,00 €	48 000,00 €	30 100,00 €

- Décide de la programmation en 2013 des travaux correspondants d'une part à la 1ère tranche de la route de Saint-Marc et d'autre part à la Cité Bodiou
- Sollicite le Syndicat Départemental d'Electricité afin de mener les études et estimations détaillées correspondantes.

## Fixation des tarifs communaux à compter du 1er janvier 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les divers tarifs communaux à compter du 1er janvier 2013.

### Tarifs des concessions cimetièrè pour 2 m<sup>2</sup>

DUREE	PRIX
15 ANS	72 €
30 ANS	119 €
50 ANS	201 €

### Tarifs des concessions caves urnes dans l'espace cinéraire

DUREE	PRIX
15 ANS	72 €
30 ANS	119 €
50 ANS	201 €

### Concession au columbarium du cimetière

- 611 € pour une durée de 15 ans
- 72 € pour une tranche de 15 ans supplémentaires
- 85 € pour une concession de 1 an non renouvelable

### Tarifs de busage au mètre linéaire (hors grille pluviale)

- Diamètre de buse de 250 mm : tarif de 25 € du mètre linéaire
- Diamètre de buse de 300 mm : tarif de 28 € du mètre linéaire

Ces tarifs, applicables au premier janvier 2013 sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

### Investissements avant vote du Budget primitif 2013

## de la Commune

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. Concrètement la situation est la suivante:

Le budget de la commune est voté entre le 15 et le 31 mars 2013. Entre le début de l'année 2013 et le 31 mars 2013, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissements.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

- Article L1612-1 (Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996)
- Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998
- Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003
- Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 - Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

## Conseils municipaux

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2012 : 288 210,00 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de: 72 052,00 € (< 25% x 288 210,00 €.) au maximum. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes: travaux de bâtiments : Chapitre 23 - Article 2313; travaux de réparation mur d'enceinte du presbytère : 6900 €; travaux d'électricité à l'église paroissiale : 25000€; travaux de ravalement à l'école publique : 7500€ - total article 2313 : 39 400,00 €

Travaux de Voirie : Chapitre 23 - Article 2315: sécurisation des routes de St Marc et Quemperven *et rénovation de la Cité Bodiou* : 28 652 € - Total article 2315 : 28 652,00 €

Soit un total au chapitre 23 de : 68 052,00 €

Immobilisations corporelles : Chapitre 21-Article 2188. Autres immobilisations corporelles: 4000€ (article 2188). Total article 2188 : 4000,00€ - Soit un total général de crédits de 72 052,00 €

### Tarifs de location de salle au Foyer Rural pour l'année 2013

TYPE DE LOCATION	TARIFS ROSPEZ	TARIFS EXTERIEUR
Repas dansant d'associations	114 €	278 €
Repas de quartier ou de famille	136 €	278 €
Mariage	237 €	382 €
Buffet campagnard, apéritif dansant.	114 €	227 €
Réunion (associations, entreprises, sociétés Extérieures à Rospez)		La journée : 180 € La demi-journée : 100 €
Café (chauffage compris)	44 €	Pas de location
Comice agricole	GRATUIT	371 €
Arbre de Noël (associations ou entreprises)	GRATUIT	139 €
Buffet froid (associations Rospez)	79 €	Pas de location
Fest-Noz/Théâtre	79 €	227 €
Loto	79 €	227 €
Kermesse	62 €	Pas de location
Concours de cartes	62 €	70 €
Location restaurant de Rospez	229 €	Pas de location

# Conseils municipaux

Supplément chauffage pour tarifs Rospez et Extérieur d'un montant de 56 € par location pendant la période comprise entre le 1er janvier 2013 et le 30 avril 2013 inclus et entre le 1er octobre 2013 et le 31 décembre 2013 inclus.

*Tarifs pour vaisselle manquante à l'occasion de location de la salle des fêtes*

Verre	1 €	Plat rond	9 €
Assiette	2 €	Plat ovale	9 €
Assiette dessert	1,5 €	Soupière	18 €
Fourchette	0,50 €	Plateau	9 €
Couteau	0,50 €	Coupe	1 €
Cuillère	0,50 €	Tasse	2 €
Cuillère dessert	0,50 €		

## Votre site internet est en ligne à l'adresse [www.rospez.fr](http://www.rospez.fr)

Il permettra d'améliorer le quotidien des rospéziens, grâce notamment aux informations et contacts relatifs aux formalités et démarches relevant du service public, aux activités et actions du conseil municipal, des acteurs associatifs, culturels ou économiques, tout en valorisant notre territoire et notre patrimoine. Il renseignera sur les écoles, le centre de loisirs sans hébergement ainsi que sur toutes autres activités périscolaires. La consultation des disponibilités des salles municipales sera également possible pour être informé sur l'agenda des activités municipales et associatives. Ce site Internet sera avant tout le vôtre. Il a pour vocation d'être un trait d'union moderne et convivial entre tous les rospéziens ; il viendra faciliter et enrichir votre vie quotidienne.



## Commune de Rospez

Côtes d'Armor.



Accueil Mairie Vie Locale Enfance et Jeunesse Tourisme Nous contacter

- Commun
- Mot du Maire
- Conseil municipal
- Démarches administratives
- Tarifs communaux
- Comptes-rendus du conseil municipal
- Commissions municipales
- Bulletins municipaux
- Urbanisme

**1861:1838 habitants, 1962:737 habitants, 2012:1727 habitants**

Trois dates, trois chiffres qui retracent l'évolution démographique de Rospez, commune limitrophe de l'agglomération lannionaise, qui étire du sud au nord ses 13,24 km<sup>2</sup> sur un plateau d'altitude moyenne de 80m.

1962: c'est la date de démarrage de l'aventure industrielle «nouvelles technologies» à Lannion. Attirés par la perspective de construire à la campagne sur des terrains d'une superficie confortable à proximité de la ville, ouvriers, employés, artisans, cadres choisissent Rospez comme lieu de résidence. Entre 1968 et 1982, la population a plus que doublé. Dès lors, elle atteint un niveau compatible avec le maintien ou la création de services de proximité (agence postale, cabinets médicaux et infirmières, etc.).

**Patrimoine : église et chapelles**

Il compte une église et deux chapelles. Bien que les monuments historiques, leur histoire et leur intérêt.

La paroissiale date de 1868 en remplacement d'un bâtiment qui était accolé un ossuaire. Dotée d'un clocher en bois, elle est qualifiée d'église sans style (Alain Sonneck).

A l'extérieur, au-dessus de la porte d'entrée sud, un blason illisible ;

### Les prochaines manifestations

L'Accueil de Loisirs Sans Héberger

### La météo à Rospez

Rospez 5°C  
Rospez 5°C +++ Brest 7°C +++ St I  
[Details]

### Services publics



## les assistantes maternelles

Françoise Caillebot, Convenant Nonen	02 96 38 40 82	Sarah Le Goff, Convenant Dillec	02 96 38 40 30
Marie-Noëlle Desbois, Le Carpont	02 96 38 00 31	Michèle Le Maguer, Route de Lanmerin	02 96 38 08 39
Karine Geffroy, Le Carpont	02 96 38 45 99	Muriel Le Nouen, Convenant Yel	02 96 38 49 51
Catherine Guégan, Le Carpont	02 96 38 44 54	Delphine Lecuyer, Les Magnolias	06 59 27 11 25
Claire Guigni, Convenant Glas	02 96 38 44 80	Aurélienne Lenoel, La Ville Blanche	02 96 37 04 47
Cécile Guimard, Le Carpont	02 96 38 44 50	Christine Menotti, Convenant Dillec	02 96 38 45 45
Anne-Yvonne Guyomard, Convenant Nonen	02 96 38 44 32	Sandrine Parlouer, Route de Goasper	02 96 37 63 20
Danielle Guyomard, Le Carpont	02 96 38 40 94	Cindy Raher, La Ville Blanche	06 85 45 88 17
Marie-Françoise Le Blanc, Chemin Vert	02 96 38 40 85	Yvonne Rouzault, Route de Lanmerin	02 96 38 07 51
Christelle Le Coq, Route de Lanmerin	02 96 38 05 42	Réjane Tanneau, Convenant Nonen	02 96 38 49 00
Danièle Le Gall, Convenant Nonen	02 96 38 49 70		
Catherine Le Gentil, Croix Rolland	02 96 38 45 59		

## les naissances

Aloïs JAN, le 20 août  
Gabin PASQUIOU, le 4 septembre  
Théoden MASSON, le 21 octobre  
Yaëlle LE BAIL, le 10 novembre  
Florian TANGUY, le 7 décembre  
Abby RAHER, le 11 décembre

## les mariages

David Jonvel, Rospez et Murielle Moisan, Rospez, le 7 juillet 2012  
David Poncin, Ploëzal et Karine Le Moal, Rospez, le 14 juillet 2012  
Yves Conzatti, Rospez et Claudine Le Hégarat, le 11 août 2012  
Yoann Adam, Rospez et Virginie Fraysse, le 22 septembre 2012

## les décès

Eugène Guégan, le 3 août  
Alain Duédal, le 23 août  
Pascal Quenech'Du, le 4 octobre  
Marie Le Queinnec, le 23 octobre  
Jeaninne Aurégan, le 27 octobre  
Jean Querrien, le 10 novembre

## les demandes de permis de construire ...

<b>Jugan Dimitri, Poul Fanc</b>	Garage
<b>Rouxel Gwénola, Gouric</b>	Extension maison individuelle
<b>Raher Tony, Kérinou</b>	Extension Intérieure maison individuelle
<b>Jézéquel François, 48, route de Saint-Marc</b>	Extension maison individuelle
<b>Nicolas Jean-Claude, Placen Gren</b>	Extension maison individuelle

## ... au lotissement Park Guen

Da Mota Kévin et Piriou Laura, Lannion  
Phillippe Benoit et Hervé Florence, Lannion  
Le Cunuder Olivier et Lydia, Lannion  
Besse Cyrille et Maryléné, Ploubezre  
Cuziat Geneviève, Lannion  
Debeau Valérie, Ploulec'h  
Le Flem Jérôme et Léon Fanny, Ploubezre  
Brun Jean-Jacques et Murielle, Rospez  
MambouLoukourou Destin Juvet et Hernandez Lucie, Lannion  
Tanguy Laëtitia, Rospez  
Milon Erwan et Le Gludic Valérie, Lannion  
Beauchamp Gwendoline, Ploubezre  
Le Pape Carole, Lannion  
Guillaumin Yoan et Hamonou Maëlle, Lannion  
Tricot Cécile, Caouennec  
Droniou David, Rospez  
Coutellec Magalie, Lannion

<b>Le Gall Jeannine, Kerhuel</b>	Bardages pignons
<b>Wassermann, 14 route de Quemperven</b>	Abri voiture
<b>Le Maitre Philippe, Convenant Glas</b>	Fenêtre de toit
<b>Person Thierry, Convenant Yel</b>	Abri de jardin
<b>Person Thierry, Convenant Yel</b>	Préau
<b>Le Calvez Françoise, Le Dillec</b>	Grillage
<b>Thorey Olivier, Cité Bodiou</b>	Fenêtre de toit
<b>Bonnec Stéphane, Pen Bouillen</b>	Local Technique
<b>Tanguy Christelle, Route de Lanmérin</b>	Clôture
<b>Nerzic Pierre, Cité Bodiou</b>	Abri de jardin
<b>Mahé Thierry, Kérinou</b>	Bardage pignon ouest
<b>Le Moullec Gaël, Park Guen</b>	Abri de jardin

## les déclarations préalables

# *Que se passe-t-il à l'accueil de loisirs sans hébergement ?*

## **--> JUILLET**

Cette année, vu le nombre croissant d'inscriptions d'enfants de moins de 6 ans, nous avons été amenés à demander à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de modifier la composition de notre accueil, précédemment pour une autorisation d'accueil de 50 enfants la répartition était la suivante: - 12 enfants de moins de 6 ans et 38 de plus de 6 ans désormais ce sera 20 de moins de 6 ans et 30 de plus de 6 ans. A raison d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et d'un pour 8 enfants de moins de 6 ans, l'encadrement doit être composé d'au moins 5 animateurs dont la directrice, d'autre part plus de la moitié doivent être titulaire du BAFA.

Selon cette réglementation, la commission enfance, en concertation avec Isabelle Omnès la directrice, a procédé au recrutement de 3 jeunes animatrices titulaire du BAFA: Angélique Guyomard, Marie Cornillet et Justine Hamon. Cette dernière est titulaire du BSB (Brevet de surveillant de Baignade), indispensable pour les sorties à la plage. Pour compléter l'équipe, comme chaque année, il a été fait appel aux animatrices communales Maryline Jacob et Véronique Le Bricquie, également brevetées BAFA.

Isabelle et son équipe ainsi formée ont ensuite élaboré le projet pédagogique et le programme d'activités. Une première cette année, le centre de loisirs a organisé un mini camp kayak pour les enfants de 9 à 12 ans. Du 18 au 20 juillet, 12 enfants se sont rendus au camping municipal de Pontrieux sous la conduite de Véronique et Justine. Ils ont installé leurs tentes avec l'aide des employés communaux venus en renfort. L'initiation au kayak était assurée par les moniteurs du club nautique de Pontrieux. Après 2 après midis à apprendre les rudiments nécessaires à la navigation en kayak sur le plan d'eau du port, ils ont entrepris une descente du Trieux en amont de Pontrieux. Seul commentaire le vendredi soir au retour : « quand est ce qu'on recommence? »

Enfin le vendredi 27 juillet, pour la sortie de fin de centre, 25 enfants se sont rendu au zoo de Pont Scorff. Ils ont découvert les spectacles étonnant des perroquets, des otaries et fait la connaissance d' «Arwen», premier éléphanteau breton né au zoo le 29 mai 2012, une petite éléphante de 70 kilos (un beau bébé !). Vidéo sur (<http://www.zoo-pont-scorff.com/les-nais-sances-au-zoo/>). Coté fréquentation: 58 enfants inscrit (44 familles), dont 24 enfants de moins de 6 ans pour une moyenne journalière de 30 enfants (14 de moins de 6 ans).



## **--> NOVEMBRE**

Comme d'habitude à cette période de l'année, petite affluence au centre: 24 enfants inscrits (16 familles), dont 11 enfants de moins de 6 ans, pour une moyenne journalière de 19 enfants (9 de moins de 6 ans). Donc une équipe d'encadrement restreinte: Justine Hamon, la nouvelle directrice, et Angélique Guyomard. Deux temps fort pour cette semaine:

- Le mercredi, première participation de l'ALSH au concours de soupe organisé par le centre social de Lannion ou il obtient le 2ème prix avec une soupe originale dénommée « La soupe de la panthère rose » derrière la soupe au chocolat de la maison des jeunes de Lannion (article en début de bulletin).

- Le vendredi une sortie à la ludothèque de Lannion.

### ***Voici les prochaines dates d'ouverture du centre de loisirs***

- Vacances d'hiver: du lundi 25 février au vendredi 1er mars 2013.
- Vacances de printemps: du lundi 22 au vendredi 26 avril 2013.
- Vacances d'été: du lundi 8 au mercredi 31 juillet 2013



21 rue Jean Savidan 22300 LANNION  
02 96 05 93 50 info.habitat@lannion-tregor.com

Horaires d'ouverture  
Lundi 14h - 17h ; Mardi, Mercredi, Jeudi  
et Vendredi 9h - 12h ; Samedi 10h - 12h

## **Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat sur l'Agglo**

Lannion-Trégor Agglomération a lancé une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur les 20 communes du territoire communautaire pour permettre aux ménages du parc privé, sous conditions, de bénéficier des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour améliorer leur logement. Cette opération a démarré en juin 2011 pour une durée de 3 ans. Les priorités de Lannion-Trégor Agglomération, qui rejoignent celles de l'ANAH, sont :

- Encourager l'amélioration thermique des logements,
- Résorber l'habitat indigne ou très dégradé,
- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en adaptant leur logement.

Deux publics sont concernés : les propriétaires occupant leur logement et les propriétaires bailleurs, le louant.

*Les conditions à remplir pour bénéficier des aides de l'ANAH sont les suivantes :*

- Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans
- Les travaux doivent être d'un montant minimum de 1 500 € HT, sauf pour les propriétaires occupants aux ressources très modestes.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention

*Modalités d'aides pour les propriétaires occupants :*

Attention, les revenus des ménages éligibles ne doivent pas dépasser des plafonds réglementaires.

Les taux de subvention varient entre 20 et 60 % en fonction de la nature des travaux, de l'état de dégradation du logement et des revenus des propriétaires.

Dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique, un gain d'au moins 25 % de la consommation énergétique (estimée en kwh/m<sup>2</sup>/an) est impératif pour solliciter des subventions de l'ANAH. Dans ce cas, une aide complémentaire de l'Etat et de Lannion-Trégor Agglomération est accordée (forfait de 2 600 €).

Dans le cadre des travaux d'adaptation du logement à l'âge et / ou au handicap, le diagnostic est pris en charge par l'Agglo. Des aides des caisses de retraite peuvent compléter le plan de financement.

*Modalités d'aides pour les propriétaires bailleurs :*

Aucune condition de ressources n'est exigée pour les propriétaires bailleurs. Cependant, en acceptant des subventions de l'ANAH pour financer leurs travaux de rénovation, certaines contreparties sont demandées.

Le propriétaire s'engage à passer une convention de loyer maîtrisé (social ou très social) sur une durée de 12 ans minimum avec l'ANAH, et à louer un logement décent. Le loyer ne peut dépasser un loyer maximum et le propriétaire s'engage à louer le logement à des ménages dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds de ressources correspondant à ceux du parc public social (logement à loyer modéré).

Lannion-Trégor Agglomération verse une aide financière complémentaire à celle de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs. Cette aide est majorée si les travaux permettent au logement d'atteindre l'étiquette C en terme de consommation d'énergie après travaux (moins de 150 kwh/m<sup>2</sup>/an).

Le conventionnement est également possible sans que le logement fasse l'objet d'une aide aux travaux et permet une déduction fiscale.

Lannion-Trégor Agglomération a missionné le PACT-H&D des Côtes d'Armor, l'opérateur de cette OPAH, pour se déplacer dans le logement des propriétaires afin d'effectuer les diagnostics énergie et adaptation nécessaires, et préconiser des travaux avec un plan de financement adapté.

**Pour toute demande, veuillez vous adresser au Point Information Habitat.**

## L'ADOT, c'est quoi ?

C'est l'Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains. La fédération FRANCE ADOT, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, a pour mission d'informer et de sensibiliser les citoyens de tous âges sur la solidarité du don d'organes et de tissus après la mort, et du don de moelle osseuse du vivant. Dans les Côtes d'Armor, cette fédération est représentée par FRANCE ADOT 22.

### Oui au Don d'Organes !

Il n'y a pas d'âge pour donner. Il suffit d'être volontaire, et de son vivant, de faire connaître sa position à ses proches. Ainsi le jour de votre décès, et si les circonstances le permettent, le corps médical déterminera quels organes peuvent-être prélevés : quand tout sera fini pour vous, vous pourrez encore « **redonner la vie** » à plusieurs personnes en attente de greffe.

Ces circonstances de décès qui permettent un prélèvement (la *mort encéphalique*) sont très rares (environ 1 décès sur 150), c'est pourquoi il est très important de se positionner.

Pour se positionner, le mieux est de porter sur soi la carte de donneur d'organes distribuée par FRANCE ADOT : vous pouvez la demander et compléter votre information sur [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org).

### Oui au Don de Moelle Osseuse !

La démarche est totalement différente. Elle consiste à se porter volontaire pour donner un jour de la moelle osseuse (et non de la moelle épinière !) à un inconnu qui aurait besoin de votre moelle osseuse à vous et pas de celle de votre voisin. Parce que vous seriez la seule personne compatible avec ce patient en attente de greffe : sa moelle osseuse ne fonctionne plus, et ne renouvelle plus ses cellules sanguines. Ce serait, ce jour là, la BA de votre vie !

Cette compatibilité est très difficile à assurer : il y a plus de 1 millions de groupes de moelle osseuse différents. C'est pourquoi il faut être très nombreux à se porter volontaires ...

Contrairement au Don d'Organes, il y a un âge pour s'inscrire : de 18 à 50 ans. Il faut être en bonne santé, et une simple prise de sang permettra de déterminer votre groupe de moelle osseuse.

Pour vous porter volontaire : FRANCE ADOT 22 – 25, rue Ker Iliz à Trévou-Tréguignec  
Tel. 02 96 23 79 39 / 06.83.54.60.40 – mail : [franceadot22@wanadoo.fr](mailto:franceadot22@wanadoo.fr)

De 18 à moins de 71 ans toute personne en bonne santé peut donner son Sang. Actuellement il faut plus de 800 Donneurs PAR JOUR en Bretagne. Rejoignez-nous à LANNION, à la salle des URSULINES:

• 28/29/30 janvier, • 25/26/27 mars, • 27/28/29 mai, • Mercredi 31 juillet- 01/02 aout, • 23/24/25 septembre, • 25/26/27 novembre

**Le Lundi de 14 h à 19 h, les Mardi et mercredi de 11 h à 13 h puis de 15 h à 19 h**

## Connaissez-vous la Maison des Familles de Patients Hospitalisés à Saint-Brieuc ?

La Maison des Familles accueille les familles ou les proches d'adultes ou d'enfants hospitalisés dans les établissements de santé de l'agglomération de Saint-Brieuc, ainsi que les personnes bénéficiant d'un traitement ambulatoire. Située dans l'enceinte de l'Hôpital Yves Le Foll, cette Maison a pour objectif de permettre aux parents et familles de consacrer le plus de temps possible au patient hospitalisé et de les aider à traverser une période difficile. Elle dispose de 9 chambres individuelles équipées chacune d'une salle d'eau et d'une télévision, d'une cuisine et salle à manger communes, de 2 petits salons et d'une buanderie. La Maison des Familles est ouverte et accessible aux résidents 7j/7j.



**Tél: 02.96.78.20.20**  
**10 rue Marcel Proust 22027 Saint-Brieuc Cedex 1**  
**[maisondesfamilles22@orange.fr](mailto:maisondesfamilles22@orange.fr)**

**Horaires des permanences**  
**Du lundi au vendredi : de 8h30 à 14h30 et de 16h à 22h.**  
**Les samedis, dimanches et jours fériés : de 19h à 22h.**

# Amicale cyclo

---

Cette année encore nous avons gagné le challenge du club le mieux représenté à la Pierre Le Bigaut à Callac. Nos jeunes pousses de l'école de cyclos ne sont pas en reste, la preuve!!!

Début octobre notre amicale a remis à l'adapeï un chèque de 1000 euros suite à notre Rospézienne, la randonnée généreuse!!!

Le 14 octobre avait lieu la coupe du président, l'occasion de mettre à l'honneur les créateurs de notre amicale qui a cette année 35ans: Albert Corvez, Robert Petitbon, Pierrot Rannou et Jo Even (absent sur la photo). L'occasion aussi de mettre à l'honneur François Hamon qui créa l'école de cyclos!!!!



---

## Gym féminine

L'assemblée générale s'est tenue le 25 octobre, en présence de bon nombre d'adhérentes. Le bilan de l'année écoulée est tout à fait satisfaisant ; les 4 cours hebdomadaires donnent satisfaction, chacune y trouve ce qu'elle recherche : gym douce pour les unes, plus tonique pour les autres.

Les finances sont équilibrées, grâce à la stabilité des effectifs, ce qui permet de maintenir la cotisation annuelle (assurance incluse) à 80 Euros pour une séance hebdomadaire et 130 Euros pour 2.

Les cours, toujours dispensés par Catherine HERGNOT, se déroulent dans une bonne ambiance. La dégustation de crêpes pour la chandeleur a été appréciée, ainsi que la soirée « auberge espagnole », elles sont toutes les deux plébiscitées. Rappel des horaires :

Mardi : 10h30 – 11h30

Mercredi (gym douce) : 9h30 – 10h30 et de 10h30 – 11h30

Jeudi : 19h30 – 20h30

Le bureau a été légèrement modifié: Danielle DAVAI et Odile PERON ayant souhaité se retirer, Ghislaine REGNIEZ remplace Danielle DAVAI au poste de trésorière adjointe.

**Contacts:** Josette LE GAC, au 02 96 38 07 22  
Marie-Catherine HAMON, au 02 96 38 06 44  
Yvette GRALL, au 02 96 38 00 37

# Rando Rospez

---

Notre saison a repris début septembre. Comme les années précédentes, le club propose 3 possibilités de randonnée:

- Le lundi matin, environ 2 heures de promenade autour du bourg, rendez-vous 9h30 devant l'ancienne mairie ty an oll.
- Le mercredi après midi, un parcours de 10 à 13 kms environ, départ 13h45 précises parking de la mairie.
- Le 2 ème et 4 ème dimanche de chaque mois un parcours de 10 à 13 kms environ, rendez vous 13h45 précises parking de la mairie.

Seules dérogations à la règle, quelques dimanche où les adhérents participent à des randonnées à but caritatif dans la région.

Cette année encore 50 adhérents ont à nouveau rejoint le club. Le montant de l'adhésion reste inchangé et est de 29 euros. Cette somme couvre la cotisation + la licence FFRP + la responsabilité civile.

- Le 14 et 15/04/12, 25 randonneurs ont pris le départ à St Léonard dans la Manche pour entreprendre la traversée guidée et commentée du Mt St Michel, durée 6 H pour 15 kms, la traversée et le retour sur la terre ferme se sont effectués dans une bonne ambiance et franche rigolade, surtout dans les passages de sables mouvants et les passages d'eau parfois profonds. Ils se sont rendus à l'auberge de jeunesse des Genets pour se restaurer et y passer la nuit. Le lendemain ils ont parcouru une vingtaine de kilomètres sur le chemin côtier aux alentours. Un super week-end.



- Le 06/05/12, C'est sous un temps pluvieux que 19 randonneurs ont effectués à la journée le grand tour du cap Fréhel, avec la visite du château de Fort Lalatte. Au retour pour se remettre de leurs efforts, ils se sont tous retrouvés autour d'une bonne table, au restaurant.

- Le 16/09/12, 15 randonneurs ont participé à une randonnée à Rostrenen, suivi d'un repas à l'auberge de St Péran à Glomel, et pour clore cette journée, la visite de la vallée des saints à Carnoet.

- Du 23 au 30/09/12, 21 randonneurs ont pris de l'altitude et ont passé une semaine à Samoens, au programme randonnées, visite du jardin botanique alpin La Jaysinia et de la mer de glace à Chamonix.

Des nouvelles de nos marcheurs, Jean Pierre et Marie Paule, ont entrepris la traversée des Pyrénées et ont parcouru environ 480 kms avec de forts dénivelés, de Hendaye à Bagnères de Luchon. Félicitations également à Yves et Josette, qui ont fini la partie espagnole du chemin de Compostelle, De St Jean Pied De Port à Santagio De Compostella. Il est possible de suivre les pérégrinations du club au long et à travers les chemins, l'association possède des photographes de talent. Grâce au site Web, crée par Xavier « randoRospez.free.fr » on y trouve tous les renseignements relatifs à la marche du club. Pour des renseignements complémentaires, il est possible de joindre les membres du bureau :

- Présidente:	Le Goff Marie Paule	02 96 38 03 5
- Vice-Présidente:	Misuk Jacqueline	02 96 38 02 82
- Trésorière:	Le Morvan Jeanine	02 96 38 00 57
- Trésorière Adjointe:	Le Méner Nicole	02 96 38 09 91
- Secrétaire:	Goaziou Suzanne	02 96 38 07 38
- Secrétaire Adjoint:	Rupied Dominique	02 96 38 07 03

# Ro'spered

## THÉÂTRE

La section théâtre prépare avec beaucoup d'enthousiasme la saison 2013 avec deux pièces:

La première interprétée par les jeunes : le chant de la sorcière composé de huit acteurs, la seconde jouée par les adultes: trente kilomètres à pied avec la participation de 11 acteurs.

Les représentations auront lieu les 19 et 20 avril 2013 à 20h30, et le dimanche 21 avril à 15h00

à la salle des fêtes de Rospez. Venez nombreux, fou rire assuré.



## PEINTURE ET DESSIN

La section "Dessin et Peinture" de Rospered a intégré son nouvel atelier, à l'étage de Ti An Oll. L'ancien local des cyclos a été débarrassé, nettoyé, repeint, l'éclairage a été refait et adapté pour les artistes. Merci à tous ceux, adhérents de l'asso, conjoints, personnel municipal, qui ont donné un coup de main et fourni les matériaux. Nous pouvons maintenant y laisser nos travaux entre deux séances, nous disposons d'un point d'eau pour le nettoyage du matériel et de placards pour les rangements. Merci à la municipalité de nous avoir affecté cette salle qui était attendue depuis plusieurs années. Tout vient à point à qui



## PATRIMOINE

Beaucoup d'activités au cours de ce deuxième semestre 2012 que ce soit au niveau de la collecte et de la mise en forme de documents ou de la diffusion des résultats.

- Poursuite de la photocopie des documents d'archives d'Alain Sonneck prêtés par la Médiathèque et de ceux de la mairie - XIXème et XXème siècle -.

- Préparation d'une exposition dédiée à la chapelle Saint Dogmaël, présentée à l'intérieur de l'édifice, le jour du pardon, le 1er juillet .

- Participation à la randonnée pédestre Buhulien - Rospez-ouest (journée du patrimoine -16 septembre -) organisée par la municipalité de Lannion (Service environnement - JJ Trémel -) et les associations de Buhulien qui ont aussi assuré le débroussaillage des sentiers. Cette participation a revêtu plusieurs aspects:

- nettoyage du rouissoir (ou routoir ) de Brozos ;

- rédaction d'une notice illustrée décrivant les principaux centres d'intérêt culturels et patrimoniaux de la balade;

- commentaires aux 140 participants assurés par Jean Paul Lahuec aux quatre étapes principales de la randonnée sur sa partie rospézienne:

- Préparation d'une exposition dédiée à la chapelle de la Ville Blanche et présentée à l'intérieur de l'édifice, le jour du pardon, le 25 septembre;

- Réalisation de deux fascicules regroupant les documents relatifs aux chapelles de Saint Dogmaël et de la



Ville Blanche. (Archive Ro'pered et communication aux bénévoles s'occupant de l'entretien de ces chapelles).

- Rédaction à la demande de la municipalité de plusieurs articles destinés à publication dans le périodique de Lannion Trégor Agglomération : Mon agglomération sous la rubrique Rospez à la Une.

- Rédaction d'un descriptif sommaire décrivant les principaux centres d'intérêt du sentier de randonnée officiel Rospez - Kermaria -Trézény

- Organisation (Ro'spered toutes sections) du fest noz du 15 décembre au profit du téléthon. L'organisation a parfaitement fonctionné – coup de chapeau aux dames bénévoles – mais le nombre d'entrées a été plus faible qu'escompté...

Membres du groupe : Jean Paul Lahuec - Albert Luron - Michel Maligot – René Minot – Alain Sinelnikow. Membre d'honneur : Alain Sonneck.



## Club Step Form



Ce premier trimestre de step s'achève sur une note très positive.

En effet, la porte ouverte organisée le 23 octobre dernier a donné l'occasion à de nouvelles adeptes de venir découvrir notre cours. D'autres en ont profité pour renouer avec ce sport qu'elles avaient laissé de côté une ou deux saisons... Tous les mardis, après un échauffement au rythme de la zumba, Danielle propose aux 31 adhérentes de se dépenser, dans la bonne humeur, sur des chorégraphies de step. Pas de panique si on a raté un cours! Chaque semaine, l'enchaînement est différent.

Avis aux sportives: Les cours reprennent le 8 janvier. Il est toujours possible de s'inscrire...

Contact: [clubstepformrospez@laposte.net](mailto:clubstepformrospez@laposte.net)

Composition du bureau:

Présidente : Christine Tanguy (02 96 37 25 84)

Vice-Présidente : Marie-Noëlle Le Stanc (02 96 38 08 25)

Trésorière : Céline L'anthoën

Trésorière Adjointe : Sandrine Jouan

Secrétaire : Maude Lebeurrier (06 82 31 42 28)

## CS Rospez

La saison est bien avancée au CS Rospez, fort des ses 150 licenciés.

À l'école de foot, qui compte un 70 licenciés, de nombreux plateaux et rencontres ont été déjà organisés, grâce aux bénévoles qui sont là le mercredi et/ou le samedi pour encadrer les jeunes joueurs et joueuses. On peut encore s'inscrire à partir de 5 ans.

Pour les moins de 13 ans, la première partie du championnat s'est terminée début décembre. Avec plusieurs victoires. La deuxième partie verra notre équipe rencontrer des adversaires tel que: Lannion, Tréguier... L'équipe des moins de 15 en entente avec Coatreven et l'ASSL s'est bien reprise en remportant son match contre Pontrieux .

Pour les moins de 18 de l'entente Coatreven-Rospéz, les résultats sont bons avec une seule défaite en championnat. La deuxième phase sera plus difficile car nous rencontrerons des équipes fortes comme Treguier et Plouguiel. L'entraînement se déroule à Rospéz tous les mercredi à 17H30.

Tous ces jeunes ont pu se déplacer à Guingamp lors du match EAG-Ajaccio. Rendez vous en début d'année pour la galette le 26 janvier. Ensuite débiteront les tournois, le club est déjà inscrit en particulier à Pleudihen, Mauron.

Pour les seniors les deux équipes sont en haut du classement et espèrent améliorer celui-ci dès le début d'année; pour les vétérans la saison bât son plein avec, on peut le souligner, de très bons résultats.

Vous pouvez toujours vous inscrire dans toutes les catégories, mais aussi venir donner un coup de main. N'hésitez pas à vous renseigner.

Le calendrier 2013 est en vente auprès de dirigeants, un grand merci à nos sponsors. Le repas du club est programmé pour le 13 avril et le tournoi pour le 9 MAI. Pour toutes informations 06 81 01 50 26



L'équipe des U18



Les U6 / U7

## Les aiguilles rospéziennes

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année que nous allons aborder avec enthousiasme. Nous avons vu l'arrivée de jeunes adhérentes très motivées : elles sont aidées par nos animatrices chevronnées (Yvonne, Annick et Monique) ainsi que par internet où elles puisent de nouvelles idées pour chaque activité présente à l'association (couture, tricot, scrapbooking).

Les horaires pour l'année 2013 :

- lundi de 9h30 à 11h30
- mardi de 14h à 16h
- mercredi de 16h à 18 h couture en alternance avec le scrapbooking de 15h à 18h
- jeudi de 20h à 22h
- vendredi de 9h30 à 11h30.

Les séances de couture des lundi, mercredi et jeudi sont complètes, c'est avec regret que nous ne pouvons plus prendre de nouvelles adhésions. La saison passée a été marquée par notre exposition en partenariat avec la section dessin et patrimoine de Ro'Spered. Nous sommes satisfaites de cette collaboration et du résultat. En effet, nous avons pu remettre un chèque de 292 euros au représentant de Leucémie Espoir présent le soir du tirage de notre tombola.

Le bureau reste le même :

Sandrine CAMPION: présidente, Annick Mahé: trésorière, Mireille Talmo: secrétaire.

*Nous vous souhaitons une très bonne Année 2013*



## **Classes de CP et CE1**

Par un temps clair et ensoleillé, le mardi 13 novembre 2012, les élèves de ces deux classes ont profité d'une grande marée pour pratiquer la pêche à pied à Trélévern. La pêche a été abondante.

De quoi remplir l'aquarium installé dans le couloir de l'école !

Les enfants ont pu ainsi observer et étudier le comportement des poissons, coquillages et crustacés qui peuplent nos rivages.

Cette journée s'inscrit dans un projet plus vaste d'étude du milieu marin avec une sortie à Océanopolis en février, la visite de la LPO à l'ÎleGrande en avril et une visite des Sept Îles en juin.

Vaste programme !



## **Les CM1 en classe de rivière**

Le 18 septembre, les CM1 ont fait classe au bord du Guindy, pour étude approfondie des cours d'eau. Ils se sont d'abord rendus en car à la chapelle du Loc, en Pluzunet, à la recherche d'une source de cette rivière qui passe sur leur commune. Une petite randonnée les a conduits à une hauteur de 150 m, au départ d'un tout petit ruisseau affluent du Guindy, découvrant à cette occasion l'incidence du relief, mais également de la géologie sur les cours d'eau. Après un petit goûter, ils ont repris le car pour se rendre au lieu-dit Kerguyomard en Minihy-Tréguier, à 70 m d'altitude, pour descendre vers le fond de la vallée, dont ils ont observé l'encaissement, ainsi que la taille de la rivière, devenue imposante. Ici, un petit hameau nommé «Le Guindy» a vécu durant une bonne partie du 20e siècle sur le travail du lin ( une centaine d'ouvriers ) et les nombreux moulins en témoignent.

Ce fut le point de départ d'une randonnée plus longue qui a mené les élèves, en longeant l'estuaire, jusqu'à Tréguier où ils ont enfin pu déballer leurs sandwiches. A cet endroit, ils ont pu observer que le Guindy se jetait dans une autre rivière, le Jaudy. La randonnée s'est poursuivie en car, le long de l'estuaire, jusqu'à l'embouchure où ils ont observé de nets changements dans le paysage. Fin du voyage pour l'eau de la rivière, mais aussi pour les enfants qui sont rentrés fatigués mais contents de leur journée.



*Les CM1 en classe de rivière*

## **Les élèves des classes de CE2 et CP/CE2 à Bothoa**

Lundi 26 novembre 2012, nous sommes allés au musée- école de Bothoa (St Nicolas du Pélem) pour découvrir l'école de 1930.

En descendant du car, nous avons marché dans un chemin creux et nous avons parcouru 2 km500 mètres à pied ! Quand nous sommes arrivés à l'école, le maître nous attendait. Sur les pupitres, étaient posés une feuille de copie et un porte-plume. Nous avons écrit avec de l'encre violette.

A midi, nous avons mangé de la soupe aux légumes avec du pain beurre. L'après-midi, nous avons visité la maison de la maîtresse. Nous avons vu beaucoup de vieux objets. Cette journée était très bien !



Les élèves des classes de CE2 et CP/CE2  
à Bothoa

*L'école publique Edouard Luby  
cherche des personnes volontaires  
pour apporter une aide à la bibliothèque de  
l'école pendant les heures de classe.  
Aide qui consiste à réparer les livres,  
les couvrir, les ranger et aussi gérer les prêts.  
Si vous êtes intéressé et disponible, n'hésitez  
pas à nous appeler.*

*La directrice*

## Ecole Sainte-Marie

### SPECTACLE DE NOEL

Pour ces temps de fêtes, les enfants de l'école Sainte Marie étaient de sortie. Les plus grands ont pu profiter d'un spectacle au Carré Magique intitulé « Ali baba et les 40 voleurs ». Quant aux plus petits une sortie cinéma leur a été proposée « Ernest et Célestine ». Deux spectacles très appréciés par les enfants.



### CELEBRATION DE NOEL



Le mardi 18 décembre, les enfants se sont retrouvés à l'église de Rospez afin de célébrer Noël. L'abbé Le Boulch', était présent à nos côtés pour vivre cette célébration.

La chorale de la Paroisse était, elle aussi, à nos côtés pour vivre ce temps de l'Avent.

Cette année, Les enfants ont lu l'histoire du vieux berger et de la petite lumière qui s'appelait « Espérance ».

Chaque enfant et invité ont pu repartir avec une lumière «Espérance» confectionnée par un élève.

Un beau moment de partage en attendant Noël !

### Classes bilingues breton : Re CE1 ha CE2 gant skolidi skolvamm

Ar bloaz-mañ er c'hlas e teskomp lenn mat a-vouezh uhel : lakaat an ton, cheñch mouezhioù evit pep tudenn, diwall ouzh ar poentadur...\*

Abalamour da se omp bet div wezh dija e klas ar re vihan evit lenn istorioù e brezhoneg dezhe. Evit ar poent hon eus lennet Kae kuit Aerouant bras gwer hag Ar yarig rous.

Cette année, nous apprenons à bien lire à voix haute, mettre le ton, changer de voix à chaque personnage, respecter la ponctuation...

Lecture chez les petits d'histoire en breton: Va-t-en grand montre vert et La petite poule rousse



## Préparation de Noël chez les PS/MS et les GS/CP

Au mois de Décembre, il n'y a pas que les lutins du Père-noël qui s'affairent pour tout préparer avant le grand jour ! Dans nos classes aussi, nos chères têtes blondes se sont concentrées pour préparer de jolies décorations !

Mais quel beau résultat !

*La directrice de l'école Sainte Marie se tient à disposition des familles pour toute demande de renseignements au 02 96 38 02 08 ou par mail [saintemarie.rospez@wanadoo.fr](mailto:saintemarie.rospez@wanadoo.fr)*



## Bibliothèque

LA BIBLIOTHEQUE en quelques chiffres:

- 1 permanence semaine : le samedi matin de 10H30 à 12H00,
- 2 passages du bibliobus dans l'année,
- 8 € coût de l'inscription par famille pour l'année,
- 10 bénévoles assurent les permanences et autres tâches inhérentes à l'activité,
- 51 familles adhérentes à ce jour,
- 60 nouveaux livres achetés par an,
- 80 livres (environ) donnés à la bibliothèque par des habitants de la commune,
- 2000 ouvrages (environ) toutes catégories confondues,



*NB : la permanence du 1er mercredi du mois dédiée aux tous petits, est à ce jour suspendue.*

## Amicale Laïque

### Une nouvelle équipe



Depuis quelques années, l'Amicale laïque peinait à survivre du fait du manque d'engagement des parents d'élèves. L'équipe mise en place l'an passé avait permis d'éviter la mise en sommeil de l'association. Cette année, aucun souci, le bureau étant quasiment constitué avant la réunion. Nadège Trublet prend donc la présidence, assistée dans sa tâche par Mélanie Amouret. Magali Noël, après une pause d'un an, reprend du service au secrétariat, assistée de Sophie Simonin. David Cuziat, après onze ans à la trésorerie, continuera à remplir son rôle, assisté par Sébastien Ferreira Da Motta.



Mardi 18 Decembre, les petits et les grands de la garderie de l'école publique étaient à la fête. Ils ont pu avoir un avant-goût des joies de Noël en recevant de la part de l'Amicale laïque de nouveaux jeux. Les enfants étaient ravis.

Samedi 20 octobre 2012, la salle des fêtes accueillait la première animation proposée par la nouvelle équipe de l'Amicale laïque de l'école Édouard-Luby. Le repas dansant, organisé au profit de l'école, a remporté un gros succès puisqu'il affichait complet avec de nombreux plats à emporter délivrés dès le début de la soirée. Pour ceux qui avaient choisi de déguster le repas sur place, une ambiance festive et très amicale régnait à la salle des fêtes. La toute nouvelle présidente a souligné le bel investissement de tous les parents bénévoles qui, elle l'espère, seront toujours aussi nombreux lors des prochaines animations de l'Amicale laïque.



## Les travaux au second semestre 2012

### Couverture école Edouard Luby

---

L'entreprise Guélou de Camlez, a rénové la toiture de la cantine et cuisine scolaire à l'école Primaire Edouard Luby. Les travaux ont été réalisés en grande partie pendant les vacances de la Toussaint. Ils concernaient la dépose et le remplacement des ardoises, crochets, faîtières, gouttières, tuyaux de descente, et les débords de toitures avec les lambris. Simultanément le service technique communal a rejointoyé la maçonnerie de pierres et la souche de cheminée du pignon nord pour mieux étancher la façade. Ils ont également remplacé la tourelle d'extraction des airs viciés en toiture.



### Entretien toiture à l'église

Des travaux d'entretien de toiture ont été réalisés à l'église à l'aide d'une nacelle spéciale et grue permettant d'accéder en sécurité pour vider et nettoyer les gouttières, ainsi que remplacer les descentes d'eaux pluviales et les ardoises défectueuses.



## Construction de logements sociaux au lotissement de Park Guen



La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU ou loi Gayssot, est un texte qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Adoptée sous le gouvernement de Lionel Jospin, elle a été publiée au Journal officiel du 14 décembre 2000.

**Son article le plus notoire est l'article 55, qui impose aux villes de plus de 3500 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. La commune de Rospez, dans sa politique d'action sociale, a souhaité adhérer au Plan Local de l'Habitat en intégrant également 20% de logements sociaux dans son plan local d'urbanisme.**

En 2012, le conseil municipal a délibéré pour la mise à disposition au lotissement Park Guen, de 5 lots à usage social. La société Bâtiments et Styles de Bretagne (B.S.B) assurera la construction de ces logements locatifs H.L.M (4 P.L.U.S - prêt locatif à usage social - et 1 P.L.A.I - prêt locatif aidé d'intégration).

### Lotissement de Park Guen

Après l'étude de conception de l'aménagement par le cabinet A.T.Ouest de Lannion, le permis d'aménager a été accordé le 10 Novembre 2011 sur un terrain d'une superficie de 2073 mètre carré, situé en bordure de la route de Saint Marc. La commune a chargé le cabinet de Maître Jaguin à Lannion pour la vente des lots. La première phase des travaux de viabilisation: les terrassements, les réseaux et les voiries provisoires, commencés en Juin 2012 par l'entreprise Armor TP de Paimpol et le syndicat Départemental d'Electricité de Saint Briec, sont terminés depuis septembre. Tous les lots sont également vendus et la construction de plusieurs maisons a déjà démarrée.



### Programme de voiries 2013

Des revêtements d'enrobés ont été réalisés sur les routes de Croas Diben dans le secteur de Kérinou, celle de Bizien Huon près de Placen Gren et celle de Crec'h Morvan entre Yell et Coat Jorand. Les travaux ont été faits par l'entreprise EUROVIA de Guingamp.

D'autres travaux de voiries sont également réalisés par les services techniques municipaux et de l'agglomération pour l'entretien en point à temps, le débroussaillage, le curage des fossés et le busage en nouvelles canalisations.

### Sécurité en agglomération sur la D 65 et rénovation de la cité Bodiou

Les entrées et sorties du bourg vont être réaménagées afin de faire réduire la vitesse des véhicules et sécuriser le centre bourg. Les études du projet sont terminées et la consultation des entreprises sera lancée prochainement, puis les travaux devraient démarrer aussitôt.

## Assainissement Collectif

La compétence assainissement a été transférée à la communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor-Agglomération au 1er Janvier 2011. C'est donc L.T.A. qui a réalisé le nouveau réseau d'eaux usées dans le secteur de la Croix Rolland. Le projet a permis de raccorder les 25 foyers du quartier. Suite aux contraintes des altimétries du terrain, un poste de relèvement situé en aval des installations ramène les eaux usées depuis la partie basse dans le réseau gravitaire de la route de Saint Marc.

Suite à un appel d'offres, l'entreprise EUROVIA de Guingamp à réaliser les travaux au premier semestre 2012. Après les contrôles d'étanchéité et le nettoyage des canalisations, la réception a été prononcée fin mai. Le 31 Mai L.T.A. a prévenu les habitants concernés que les travaux étaient terminés, le poste de relèvement en service et que les raccordements devaient se faire dans un délai de deux ans. Le paiement de la redevance assainissement est assujettie à partir du 1er Janvier 2013. Actuellement plusieurs branchements sont effectués.



## Cabinet médical route de Saint-Marc

Depuis courant septembre, le Docteur Chardonnet est installée à Rospez dans l'ancien cabinet du Docteur Gaulin. Le bâtiment acquis par la commune a bénéficié également de quelques travaux d'adaptation et de peintures.



## QUELQUES NOTIONS DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- > les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- > les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Merci pour votre  
compréhension**

## LES INFOS PRATIQUES

### La Mairie

Du lundi au vendredi,  
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45  
Fermée le samedi (sauf permanences)  
02 96 38 07 15

### Les permanences de vos élus

#### Jacques Robin, Maire

Lundi, jeudi, de 10h00 à 12h00  
Samedi, de 10h30 à 12h00

#### Michel Le Gall, 1er adjoint

Travaux de bâtiments, urbanisme,  
Jeudi, de 11h00 à 12h00

#### Martine Le Deuc, 2ème adjointe

Affaires sociales,  
Sur rendez-vous

#### Yannick Prigent, 3ème adjoint

Travaux de voirie, affaires agricoles,  
environnement,  
Mardi, de 11h00 à 12h00

#### Thierry Mahé, 4ème adjoint

Vie associative, communication,  
information,  
Samedi, de 10h30 à 12h00

#### Guy Lahay, 5ème adjoint

Enfance jeunesse animation, affaires  
scolaires,  
Samedi, de 10h30 à 12h00

## Les services

### La poste

Du mardi au vendredi, De 9h à 12h30 et  
de 14h à 17h00,  
Le samedi, de 9h30 à 12h

### La bibliothèque

Le samedi, de 10h30 à 12h  
Le mardi, de 18h30 à 19h30

### MEDECIN

#### Carine Chardonnet

36 route de saint marc  
02 96 21 86 92  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h à  
19 h, uniquement sur rendez-vous

### PHARMACIE

#### Thérèse Vicente

10, place du centre  
02 96 38 07 64  
Fax: 02 96 38 44 19

### Taxi – Transport malades assis

#### Gilbert Duval

Pennec Izellan Buhulien  
06 30 78 91 02

02 96 46 47 92

### Cabinet d'Infirmières André Le Lay Levieux et Morin

1 rue de Buhulien  
02 96 38 07 47

### Masseur Kinésithérapeute

#### René Thuault

Place de la Mairie  
02 96 23 07 98  
06 81 07 57 64

### Centre hospitalier

Rue Kergomar Lannion  
02 96 05 71 11

### Polyclinique du Trégor

Rue Docteur Feuillu Lannion  
02 96 46 65 65

### Maison médicale, CHU lannion

L'accueil et la prise en charge des  
patients le soir et WE sont assurés par  
des médecins libéraux dans les locaux  
des consultations externes. Il est néces-  
saire d'appeler le 15 avant de s'y rendre.  
Les horaires d'ouverture:

- En semaine, de 20h à 24h

- Le samedi, de 13h à 24h

- Le dimanche, de 8h à 24h

**S.A.M.U.** 15 ou 112

**Pompiers** 18 ou 112

**Police** 17

**Gendarmerie** 02 96 37 03 78

### GDF (sécurité dépannage)

0810 433 022

### Urgence dépannage électricité

0810 333 122

## Solidarité

### Restaurants du coeur

Distribution alimentaire, aide à la  
personne.  
Rue du Calvaire à Servel  
02 96 47 26 18

### Banque alimentaire

Aide alimentaire par l'intermédiaire du  
CCAS.  
126, rue de l'aérodrome à Lannion  
02 96 37 13 23

### Secours catholique

Association caritative reconnue d'intérêt  
publique,  
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion  
02 96 37 98 51

### Secours populaire

Aide alimentaire et vestimentaire,  
1, rue de Beauchamp à Lannion  
02 96 46 51 14

### Croix-rouge française

Accueil de personnes en difficulté,  
distribution alimentaire, formation  
secouriste  
7, rue de Beauchamp à Lannion  
02 96 37 74 18

## La communauté d'agglomération

### Lannion-Trégor Agglomération

1, rue Monge à Lannion  
02 96 05 09 00

### Transports intercommunaux

Les transports intercommunaux  
Lannion-Trégor (TILT) proposent aux  
usagers une déserte des communes du  
territoire communautaire, via des lignes  
régulières ou des lignes à la demande.  
<http://www.lannion-tregor.com>

## Consommation

### Union locale CLCV

Défense des consommateurs, des  
locataires, des usagers et du cadre de  
vie

5, rue de Broglie à Lannion

02 96 48 07 46

### UFC-Que Choisir

Défense des consommateurs  
1, rue Ampère à Lannion  
02 96 20 58 76

## Impôts

### Centre des finances publiques

Service des impôts des particuliers,  
54, rue de Kra Douar à Lannion  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à  
12h et de 13h30 à 16h15  
02 96 48 95 94

### Trésor public

Trésorerie principale,  
2, quai de Viarmes  
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et  
de 13h à 16h30 (16h le vendredi)  
02 96 46 76 10

## Utile

### Centre anti-poisons Rennes

02 99 59 22 22

### Sida Info Service

N° Vert® : 0 800 840 800

### Drogues Alcool Tabac Info Service

N° appel gratuit : 0 800 23 13 13

### Ecoute cannabis

N° à tarif spécial : 0 811 91 20 20



**La municipalité souhaite la bienvenue  
aux bébés de l'année 2012**